

C C P L

Courage, Monsieur le Maire !

La commune de Bartrès, après quelques années de résistance de son Maire soutenu par l'ensemble des conseillers municipaux, vient d'intégrer, à sa demande, depuis le 1^{er} janvier dernier, la CCPL, la Communauté des Communes du Pays de Lourdes qui, dorénavant, recouvre les territoires de dix communes. Depuis sa dernière séance du jeudi 21 janvier 2010, le Conseil Communautaire compte donc trois délégués de plus : deux de Bartrès dont le maire et un de plus de Lourdes. (C'est justement au sujet de cette délégation que, récemment, l'opposition lourdaise exprima, à sa façon, son mécontentement.) Conséquence immédiate, a été modifié le nombre de vice-présidents et a été élu, sans tarder, à l'instar de tous ses collègues, le Maire de Bartrès en tant que vice-président. Félicitations à lui ! Sa commune ne pouvait rester beaucoup plus longtemps isolée car, sous peu, l'obligation d'entrer dans une telle collectivité lui en aurait été faite par les services de la Sous Préfecture. Mieux vaut qu'elle en ait donc pris elle-même l'initiative tout en sachant qu'en arrivant après coup dans cette structure, bien après sa création, elle ne peut qu'accepter, maintenant, cette entité telle qu'elle est devenue, telle qu'elle fonctionne. Mais comme sur le plan de sa politique globale, de son efficacité, de ses faiblesses sur nombre de terrains de ses compétences, il existe, à n'en pas douter, une forte marge de progression nous nous mettons à espérer, en cette fin de période de vœux, que le nouveau membre du bureau, par son action, sa ténacité, réussira à faire bouger collectivement un tant soit peu les choses, contribuera à faire avancer plus rapidement quelques dossiers qui mériteraient, parce que d'un intérêt général reconnu, d'être pris en charge avec beaucoup plus d'opiniâtreté, une volonté plus soutenue, une ambition plus manifeste. Oui, du courage, Monsieur le nouveau vice-président, nous vous souhaitons dans vos nouvelles fonctions.... pour le bien de l'intercommunalité, il va sans dire.